

Chapitre 2

Cochinchine 1700-1749

Les vicaires apostoliques en Cochinchine :

1691 : François Pérez, évêque de Bugie (+1728).

1704 : Marin Labbé, coadjuteur, évêque de Tilopolis (+1723).

1727 : Alexandre de Alexandris, évêque de Nabuce (+1738).

1737 : Valère Rist, coadjuteur, évêque de Minda (+1737).

En 1739-1741 : visite apostolique de Mgr de la Baume, évêque d'Halicarnasse.

1743 : Armand Lefebvre, évêque de Noëlène (+1760).

1745 : Edmond Bennetat, coadjuteur, évêque d'Eucarpie (+1761).

En 1747 : visite apostolique de Mgr de Coricée.

En 1750, expulsion générale des missionnaires, sauf un seul jésuite médecin à la Cour.

&

Abréviations :

*Ame*p = Archives des Missions Étrangères de Paris.

Cochinchine I = Adrien Launay, *Histoire de la Mission de Cochinchine. Documents historiques*, tome I, (1658-1728), Paris, Téqui, 1923, (réédité en 2000).

Cochinchine II = Adrien Launay, *Histoire de la Mission de Cochinchine. Documents historiques*, tome II, (1728-1771), Paris, Téqui, 1923, (réédité en 2000).

&

COCHINCHINE
1700-1749

1700.

Réponse de M. Labbé à la Propagande, en 1700.

(Amep, vol. 206, p. 502)

(Cochinchine I, p. 510)

« De Monialibus.

In Cocincinâ nullum extat nec monialium, nec religiosorum monasterium ; sunt ibi tamen quaedam faeminae christianae, quae habent aliquam vitae victusque communitatem.

Cum illa sint pauperes, debeantque colo et aliquâ negotiatione rerum exiguarum vitam tolerare, ideo nequeunt perfectam observare clausulam.

Non nullae earum se se votis simplicibus castitatis obstrictas voluerunt. »

1701.

La mort de Mme Luce.

(Journal de M. Ausiès : Amep, vol. 725, p. 137)

(Cochinchine I, p. 351-352)

« Étant parti pour reprendre le grand chemin, j'arrivai à l'église de Giem-buong où je restai un ou deux jours ; j'y vis arriver un messenger du village de Diem-dien, qui venait pour me prier d'aller assister une ancienne veuve chrétienne, dont M. Vachet a fait mention dans ses relations sous le nom de Madame Luce. À cette nouvelle, je partis promptement pour me rendre à ce même village ; ayant trouvé cette femme bien malade, je lui conférai le saint viatique et l'extrême-onction, que je ne dois pas appeler les derniers sacrements par rapport à cette femme, car depuis elle a reçu les mêmes sacrements deux ou trois fois différentes, et elle n'est morte que le 14 janvier de l'année dernière 1701. Ayant été averti de sa dernière maladie, et n'ayant pas la liberté de l'aller secourir à cause de la persécution, je priai le P. Laurent qui était alors avec moi de vouloir passer les montagnes pour lui rendre les derniers devoirs de la charité ; mais le Père n'étant parti d'ici que le 16 du même mois de janvier n'arriva à Diem-dien que trois jours après la mort de la même femme. Je puis assurer que non seulement feu Mgr de Bérithé et M. Vachet, mais encore tous les missionnaires de notre Corps, qui ont passé à Qui-ninh depuis mon dit Seigneur, lui ont de l'obligation ; il n'est pas besoin il me semble d'en dire rien davantage, pour exciter notre charité à lui faire part de nos suffrages devant le bon Dieu. »

1709.

Mgr Labbé aux soeurs de M. d'Estréchy.

(Amep, vol. 738, p. 719-720)

(Cochinchine I, p. 549)

« Décembre 1709.

Dès que M. d'Estréchy se vit un peu en liberté, il commença aussitôt à visiter secrètement les chrétiens et à ramasser le plus qu'il put de ceux que la persécution avait dispersés. En chemin faisant, il trouva plusieurs lépreux, quelques pauvres vieillards avec quelques estropiés, auxquels il fit faire un petit hôpital auprès de son église, où ils vivent de ses aumônes et de celles des chrétiens, au nombre de trente-cinq environ.

Lorsque je revins en Cochinchine, il me dit en me montrant ce petit hôpital :

« Si je n'avais pas fait cela, tous ces pauvres chrétiens-là se seraient perdus, parce qu'allant demander l'aumône çà et là, ils auraient fait beaucoup de péchés et seraient morts sans sacrements, ou ils auraient été surpris de maladie ; mais étant ramassés ici, ils vivent

paisiblement et sont secourus des sacrements dès qu'ils sont malades ; s'il arrive qu'ils meurent, ils meurent chrétiennement. »

Un an ou deux après cela, voyant que beaucoup de chrétiens mouraient sans instruction et sans consolation, parce qu'il ne pouvait pas suffire à tout, son compagnon étant passé dans un autre canton où il était aussi fort occupé, il forma une autre petite Congrégation de dix veuves chrétiennes, âgées de soixante ans, femmes de bonne vie auxquelles il persuada de se séparer de leurs enfants et de demeurer ensemble dans une même maison, sous quelques règles, afin d'aller alternativement visiter les malades, les instruire des mystères de la religion, et les disposer à recevoir les saints sacrements et à bien mourir.

Il est heureusement venu à bout de ce dessein, dont l'exécution était d'autant plus difficile que c'est une chose extraordinaire en ces pays-ci. Ces femmes ont eu le courage de quitter leur famille et de se renfermer dans une maison qu'il leur a fait bâtir auprès de son église, où elles vivent en paix et servent Dieu fidèlement selon leur vocation.

Comme il avait un don de Dieu particulier pour faire de ces sortes d'instituts, il a établi celui-ci de la manière qu'il fallait pour le rendre stable dans ce royaume ; car il y a mis si peu de charges qu'il n'y a aucune femme qui ne puisse la porter facilement.

La première règle c'est que ce seront toutes des veuves que leur âge doit mettre à couvert de tout soupçon, et qui porteront les mêmes habits qu'elles avaient dans leur famille ; et ces habits ne sont pour l'ordinaire que des habits de toile noire ou d'une soie fort commune.

La seconde, c'est qu'elles vivront dans une même maison, mais dans de petits appartements séparés, où elles se feront à manger chacune en particulier à l'heure qu'elles voudront.

La troisième, c'est qu'elles feront le matin et le soir la prière en commun, de la manière que les chrétiens ont coutume de la faire les dimanches dans leurs assemblées ; et que de plus elles s'assembleront deux fois le jour pour réciter ensemble le chapelet. La première fois doit être le matin sur les dix heures, et la seconde fois sur les quatre heures du soir.

La quatrième règle c'est que lorsqu'elles voudront sortir pour leurs affaires particulières, elles demanderont permission à la supérieure, et celle-ci doit accorder sans faire aucune difficulté.

La cinquième règle, c'est qu'elles iront alternativement, selon les ordres de la supérieure, visiter, instruire et veiller les malades jusqu'à ce qu'ils soient ou morts ou guéris.

Voilà leurs obligations et ce qu'il y a de règlements dans leur institut, lequel subsiste depuis huit ou neuf ans avec toute la satisfaction possible.

Des chrétiens qui honorent et vénèrent ces femmes comme leurs mères et qui ne manquent pas de les avertir dès qu'il y a quelque malade chez eux et de leur amener les femmes qui pensent à se faire chrétiennes afin qu'elles les instruisent des mystères de la religion chrétienne et de tout ce qu'elles doivent savoir pour recevoir le saint baptême.

Il ne faut plus maintenant que penser aux moyens de faire subsister ces deux maisons ; je veux dire l'hôpital et la communauté de ces femmes dévotes. Pendant que M. d'Estréchy a vécu, il a donné chaque mois à chaque personne tant de l'hôpital que de la maison des femmes la valeur de vingt sols [...] ; de sorte qu'il lui fallait trouver tous les mois dix ou onze écus pour satisfaire à cette obligation et pour n'y pas manquer, il se retranchait à lui-même presque le nécessaire, il a vendu généralement tout ce qu'il avait jusqu'à deux pièces de toile blanche que je lui avais données pour se faire une aube et un surplis. Enfin il a pratiqué la vertu de pauvreté, si à la lettre qu'en mourant il n'a voulu laisser aucune chose dans sa maison, pas même quelques nippes [nappes] qui étaient à moi les ayant fait transporter chez un de nos confrères afin que sa maison fut absolument [vide] et destituée de toutes choses. »

1714.

M. Heutte aux directeurs de Paris.

(Amep, vol. 739, p. 62)

(Cochinchine I, p. 622)

« Vers la fin du mois d'octobre de l'année 1713, deux femmes de ce quartier-là [Nha-trang] toutes deux possédées du démon se sont présentées à l'église pour être instruites de notre sainte religion, dans la confiance qu'elles trouveraient, par le moyen du saint baptême, le remède qu'elles cherchaient depuis trois ans dans toutes les pratiques superstitieuses de la gentilité, sans autre succès que d'augmenter leur mal de plus en plus. Une de ces femmes fut amenée dans notre église en l'absence de ses père et mère, par son oncle encore païen qui me pria avec instance de permettre qu'elle fût instruite de notre sainte religion ; car, dit cet homme gentil, « le démon qui la tourmente cruellement publie hautement qu'il ne la quittera point qu'elle n'ait achevé de dépenser à faire des sacrifices le peu qui reste dans la maison de ses parents ; c'est pourquoi je vous prie de nous secourir si vous le pouvez ». On peut voir par ce discours que la foi de cet homme était encore bien faible et bien imparfaite ; cependant je ne laissai pas que de lui accorder ce qu'il souhaitait ; mais il fallut bien chicaner la malade pour la faire entrer dans l'église. Lorsqu'on l'eut traînée au pied de l'autel, elle tomba à la renverse, se tourmentant horriblement pendant tout le temps qu'on pria pour elle. Mais enfin elle s'apaisa.

Cela fait, on la conduisit dans une maison proche que nous avons fait bâtir pour recevoir les personnes du sexe qui viennent de loin, et qui n'ont point d'habitude chez les chrétiens du lieu. Cette maison est gardée par 5 ou 6 femmes âgées qui sont comme les catéchistes de celles de leur sexe, et qui vont visiter les malades et préparer leurs maisons, lorsqu'il faut leur porter le saint viatique. Ces femmes dévotes employèrent un mois à instruire cette possédée dans la foi et dans la piété, et prièrent beaucoup pour elle lorsque le démon s'avisait de la tourmenter, ce qu'il faisait deux ou trois fois par jour. Comme cette femme faisait paraître beaucoup d'empressement pour le saint baptême, et que d'ailleurs elle était suffisamment instruite, je la baptisai le jour de la Présentation de Notre-Dame, en même temps qu'une autre possédée ; elles tremblèrent toutes deux pendant tout le temps que dura la cérémonie, comme des personnes qui auraient été pressées d'entrer dans un horrible accès de fièvre ; le baptême achevé, elles me dirent toutes les deux qu'elles étaient absolument délivrées, et qu'elles savaient bien que le démon s'était retiré. »

1723.

À la mort de Mgr Labbé, en 1723.

(*Launay Adrien, Mémorial de la Société des Missions Étrangères, 2^e partie, Notices bibliographiques 1658-1913, Paris, 1916 : « Labbé Marin »*).

« Cette même année [1704], Mgr Labbé repartit pour la Cochinchine ; mais s'étant attardé au Siam, et ayant fait naufrage lorsqu'il se rendait à Macao pour voir le légat de Tournon, il n'arriva qu'en 1708. Selon ses prévisions, son rôle de coadjuteur fut assez difficile ; il se dédommagea de ne pouvoir le remplir comme il le désirait, en exerçant directement le ministère apostolique ; c'est ainsi qu'en 1711 il baptisa 120 adultes et entendit plus de 3 000 confessions. Il s'occupa aussi des religieuses Amantes de la Croix qui, à cette époque, possédaient 20 petits couvents. La persécution qui sévit de 1714 à 1717, spécialement dans le Dinh-cat, arrêta son activité. Il mourut près de la principale chrétienté du Phu-yen, aux environs de Mang-lang, le 24 mars 1723. Ses nombreuses lettres sur la situation religieuse de la Cochinchine sont intéressantes et instructives. »

1723.

À la mort de Mgr Labbé, le 24 mars 1723.

(*Amepe, vol. 131, p. 553-554*)

« M. de Bugie accablé d'années ne pouvait presque plus exercer aucune fonction. M. de Tilopolis porta tout le poids du vicariat jusqu'en 1723, qu'il tomba dans une langueur et une fièvre continue qui terminèrent sa vie [...] »

Quoique les religieuses de la Croix fondées par M. de Berite aient été souvent dispersées dans les temps de la persécution, elles n'ont rien perdu ni l'esprit de leur état, ni leur ferveur ; elles ont dix huit maisons dans ce royaume. La prière, le travail des mains, les œuvres de charité partagent leur temps ; elles prennent soin des malades, élèvent les jeunes filles, travaillent avec zèle, et souvent avec succès à convertir des femmes païennes, et à inspirer la piété aux chrétiennes [...]

Nous finissons ici l'histoire abrégée de la mission de la Cochinchine qui nous conduit jusqu'en 1723. On pourra en donner la suite dans quelques années. »

1728.

Au temps de Mgr Pérez.

(Pianet, Notes sur la mission du Cambodge : Amep, vol. 805, p. 48)

« Sous son épiscopat [de Mgr Pérez], cette œuvre particulière aux prêtres français des Missions Étrangères [la formation d'un clergé indigène] fut abandonnée. Il en fut de même de l'œuvre des Religieuses Amantes de la Croix fondée par Mgr de Lamothe-Lambert. »

1730.

L'inhumation de M. de Sennemand.

(Amep, vol. 422, p. 671)

(Cochinchine II, p. 39)

« M. de Sennemand se voyant trop visité dans l'île royale (à Soi-ngua), se retira à Phu-cam, qui se trouvait sans missionnaire par la mort de M. Heutte. Cette église, quoique assez retirée, ne le fut pas encore assez pour M. de Sennemand qui fuyait les visites ; c'est pourquoi il acheta un jardin auprès d'une plaine toute remplie de tombeaux, et il y bâtit une église. Il mourut dans cette église, mais il fut inhumé à Tho-duc, dans l'église des vierges. »

1731.

Journal de M. de Flory.

(Amep, vol. 800, p. 277 et 281)

(Cochinchine II, p. 8 et 9)

« 16 avril 1731. Je donne pour la nhà phúc [couvent] de la dite église [de Nha-Trang, située au village de Ha-dua] 12 quans pour qu'il lui soit remis 1 quan chaque mois de l'année. Le jardin où est l'église de Na-gai a été acheté par feu Mgr de Tilopolis ; la maison a été payée partie de l'argent des chrétiens, partie du nôtre ; les chrétiens m'ont dit que M. Gouge leur avait donné 20.000 caches ; je leur en ai donné 5.000 à peu près dans le même temps [...]

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de dire rien de l'église située au dinh de Nha-ru, étant de notoriété publique qu'elle a été entièrement bâtie aux frais de feu Mgr de Tilopolis. M. Gouge a pris 24 quans qui doivent être distribués à la nhà phúc et nhà thuong [hôpital] du dit lieu, chaque mois 2 quans pour la présente année 1731. »

1731.

Mgr Nabuce à M. Gouge.

(Amep, vol. 285, p. 152)

(Cochinchine II, p. 11)

« Iterum sunt Communitates Sororum Charitatis in multis hortis, ubi sunt Ecclesiae, quod non convenit, et irrident gentiles ; quapropter prohibemus, ne ultra instituantur amplius in hortis Ecclesiae [...]

Datum anno Vinh-canth tertio, luna septima die 27 (idest anno 1731, mense augusto).

Alexander Episcopus Nabucensis Vicarius Apostolicus Cocincinae et Ciampae. »

1740.

Cet institut très utile.

(*Amp, vol. 131, p. 257*)

« Leur exactitude à garder leurs vœux, et à observer les règlements, qu'on leur avait prescrits, leur vie austère, leur application à la prière, au soulagement des malades, à l'éducation des jeunes filles, a rendu cet institut très utile à l'Église de la Cochinchine. Il s'en est formé plusieurs communautés très édifiantes, et quoique les fréquentes persécutions les aient souvent obligées à se disperser, et que la mort ou l'exil leur aient enlevé les missionnaires qui les dirigeaient, quelques-unes de ces communautés subsistent encore, et leur régularité ne cède en rien à celle des religieuses les plus réformées de l'Europe. »

1740.

« Recueil abrégé de ce qui s'est passé pendant la visite apostolique des missions de la Cochinchine par M. de La Court ».

(*Amp, vol. 741*).

(*Cochinchine II, p. 60*)

« La seconde résidence se nomme Tho-duc, dans le quartier des fondateurs du roi ; elle a d'abord été bâtie par MM. de Sennemand et Heutte, et rebâtie de vieux matériaux par M. de Flory, en 1730. Elle a une communauté de vierges, annexée, dans un jardin assez voisin ; avant la mort de M. de Flory, ces vierges étaient fort nombreuses. Il y avait aussi un grand hôpital, dont ces bonnes soeurs avaient soin. Mais après la mort de M. de Flory, Mgr de Nabuce n'ayant permis à aucun missionnaire français à résider fixe à la Cour, cet hôpital est tombé. On avait accusé ces vierges d'être des filles débauchées, d'avoir fait de leur communauté un lieu de prostitution. Monseigneur, après un examen rigoureux de ces accusations, ayant appris de tous les chrétiens que cela était faux, permit aux religieuses de se confesser à M. Bennetat, et déclara leur innocence. »

1740.

« Acta visitationis apostolicae..., 1740 ».

(*Amp, vol. 287, p. 21-...*)

(*cf. : Cochinchine II, p. 67-79*)

« *[p.21]*

Cum benignitate et mansuetudine recepit obsequia omnium finitimarum Christianitatum, quas ad perseverandum in obedientia erga S.S. Pontificem exhortatus est inter has fuit una parva Virginum Communitas Deo dicatarum, quibus Ecclesiae sacramenta a missionariis regularibus denegabantur, quamvis vitam ducerent exemplarem ; ex eo quod d. communitatem nollent dissolvere ; cumque nimium essent addictae D. Carolo de Flory quem uti antiquum benefactorem suum habebant, jurare nolebant sicut ad hoc cogebantur a d. miss : regularibus se firmiter credere D. Dnum de Flory esse in inferno. Lacrimabundae ad Illnum *[p.22]* D.D. Visitorum accesserunt d. Virgines, et humiliter statum animarum suarum exponentes supplicarunt illum ut earum miseretur, promittentes se se omnimode omnibus mandatis suae Ampl: subjecturas, quae cum audisset eas consolatus est R. DD. Episcopus : explicando illis Ecclesiae regulas circa excommunicatos, et sponsione accepta se omnium praeteritorum oblitas esse, omnibusque Summi Pontificis parituras mandatis ad sacramenta quae facto cum ardore totque cum signis paenitentiae petebant admissae sunt.

« *[p.33]-[15/9/1739]*

Illud oratorium sub titulo B.V. Mariae a RD Paulo Senemeaux [Sennemand] fundatum est, ut esset receptaculum communitatis virginum Deo servientium quae unice bonis operibus incumbere ut re ipsa ab illo tempore faciunt. Nam parvulas christianorum puellas instruunt, curam unius nosocomii habent, aegrotos adjuvant si quid aliud bonum opus faciendum est,

faciunt a morte D.R.Pauli conservata est domus et oratorium resarcitum [p.34] ab uno christiano nomine Caupho, qui olim dives, et mandarinus gentilis, nunc servus Jesu Christi, quem audacter, et publice confessus est coram Rege quinto et aliis religionis nostrae persecutoribus omnino se piis operibus incumbit. Cum autem nubila fuissent clapsa tempora, nullus missionarius regularis a morte d. Caroli de Flory voluerat illas audire in confessione, nisi prius solvissent templum, et missionariis saeculares non habebant facultatem eas absolvendi quoniam casus erat expresse reservatus ab Ill. DD. Vicario Ap. qui nec nomen oratorii virginum aut communitatis poterat sustinere ; dictae virgines vivebant suo labore, vel donis a christianis datis, quotidie fundunt preces invicem mane, et vespere, adeo simplices, et candidae invenit illas Ill : DD. Visitor et vix se a sacrimis potuerit abstinere, exhortatus est eas ad servorem.

« [p.131]-[22/9/1740 – Ha-dua]

Visitatio Ecclesiae in pago Hadua in provincia Natlang

Haec ecclesia erecta fuit ab Ill. DD. Labbe Marino Episcopo Tilopolitano sub titulo S. Josephi, 600 sunt circiter christiani, sex catechistae probati, unus ex nominatione RP Valerii, alii ab antiquis missionariis edocti, est quoque domus pietatis una in qua commorantur quatuor piae mulieres quae egrotis assistunt bonisque operibus religionis christianae se incumbunt, hac die 22i septembris 1740, P.J. Favre, Provicarius apostolicus.

« [p.137]-[30/9/1740]

Hic in angulo hujus territorii satis ampli est domus, et oratorium devotarum, a duabus hodie custodita, quae ut dixerunt multa sustinuerunt, quoniam publicatum fuerat illas esse filias haereticorum missionariorum Gallorum : quantus ille haereseos praetextus huic missioni nocuerit fusius adhuc deplorabitur sequentibus dicendis. Die, et anno quibus supra [hac die ultima septembris 1740].

« [1740, du 29 novembre au 4 décembre]

« [p.163], [Chamoi]

Prope hanc Ecclesiam sancto Carolo dedicatam est una domus devotarum ab ingressu Ill. DD. Vicariorum Aplicorum fundatarum sed praecipue a D. Carolo de Flory restauratarum , numerus redactus est ad quatuor, quae a pluribus annis manserant sine confessione ex eo quod non placeret R. missionariis eas absolvere nisi prius obliviscerentur D. de Flory et solverent templum, tres sunt admodum vetulae septuaginta annorum, et ultra, et quarta circiter quinquaginta vivunt proprio labore, et industria, olim fuerant ferventes pro succurrendis christifidelibus infirmis.

Hic liceat mihi (quamquam transeundo solum dicam) dicere quod fortasse ex omnibus annuntiandi [p.164] Evangelium mediis in hoc Regno, nullum melius sit post missionarios, quam auxilium piarum mulierum quia facile audiuntur, et saepe dicunt quod aliis non esset conveniens dicere. »

1740.

« Journal de ce qui s'est passé... depuis le 30 avril 1739 jusqu'au 1er juillet 1740 ».

(Amepe, vol. 741, p. 81-82)

« La résidence de Tho Duc a une communauté de vierges annexée dans un jardin assez voisin, avant la mort de M. de Flory, fort nombreuse. Il a avait aussi un grand hôpital dont ces bonnes sœurs avaient soin ; mais après la mort de M. de Flory, Mgr de Nabuce n'ayant pas permis à aucun missionnaire français de résider à la Cour, cet hôpital est tombé. Les pères avaient accusé ces vierges d'être des filles débauchées et d'avoir fait de leur communauté un lieu de prostitution et personne n'avait voulu en confesser aucune, à moins qu'elles ne sortissent de là [...]

[p. 82] La troisième résidence que nous avons à la Cour se nomme [?]. Elle est assez proche de celle de Vu-cam [Phu Cam] ; M. Senemaux y faisait sa demeure. M. de Flory y est mort et

son corps est sous l'autel sans être enterré... Elle avait aussi une nombreuse communauté de vierges qui s'est détruite au temps de Mgr Nabuce. »

1740.

Les Dévotes de la Croix.

(Jean-Pierre Favre, Lettres édifiantes et curieuses sur la visite de apostolique de M. de la Baume évêque d'Halicarnasse, à la Cochinchine en l'année 1740, par M. Favre, prêtre suisse, protonaire apostolique et proviseur de la même visite. À Venise, chez Bargotti – M.D.CC.XLVI., 379 pages).

« [p.119] La justice, la joie et la paix ainsi rétablies à la province de Nathlang, je passai à celle de Nharu [...] J'y rétablis les Dévotes de la Croix selon l'intention de M. d'Halicarnasse. »

« [p.121] [À Phu-Yên], je rétablis encore à Chamoi les Dévotes de la Croix, qui avoient été bien maltraitées, sous prétextes qu'elles avoient prié pour M. de Flory, excommunié dans cette Église, selon le dire de ses ennemis. »

« [p.130] M. le Visiteur quoi qu'acablé de tristesse pour tous ces scandales et autres plus graves que je n'oserois spécifier s'applique cependant sans relâche au bien de cette Mission. Il vient d'établir une Société de Vierges et de quelques veuves, qui brûloient d'un saint désir de se consacrer à la pratique des bonnes œuvres ; la Supérieure qu'il leur a donnée, [p.131] est une veuve d'une piété et d'une sagesse reconnue : il ne les a assujéties à aucun vœu. Les principaux reglemens qu'il leur prescrit, sont qu'elles demeurerent ensemble, autant qu'il sera possible, ou que au moins, elles s'assembleront le plus souvent qu'elles pourront ; que les œuvres de charité, la prière et le travail des mains les occuperont continuellement ; qu'elles enseigneront « gratis » la doctrine chrétienne aux jeunes filles ; qu'elles iront assister les pauvres à l'hôpital et pourvoiront autant qu'il fera en elles, à leurs besoins spirituels et temporels, qu'elles se montreront en tout par leur modestie, les vraies épouses de Jésus-Christ, etc.

Autrefois semblables dévotes avoient déjà gagné un grand nombre d'âmes à Jésus-Christ : Mais depuis que les Jésuites et leurs partisans étoient venus à bout de faire périr la plupart des Missionnaires François, qui résidoient à Hué et d'en chasser le reste, ces dévotes et leurs élèves avoient partagé les mêmes persécutions : les unes avoient perdu la vie, d'autres avoient pris la fuite, plusieurs avoient malheureusement repris les engagements de la vie du siècle ; il n'en étoit resté que quatre à Hué dans la persévérance, soutenues par M. Cau-pho, ce vénérable Catéchiste de Tho-Duc, dont je vous ai parlé dans une de mes premières lettres. Le rétablissement des Dévotes a causé une joie universelle parmi les chrétiens, qui se rappellent combien elles étoient utiles à l'éducation de leurs enfans et au soulagement de leurs malades ; il n'y a eu que les Jésuites qui l'aient désapprouvé : Ils représenterent à M. le Visiteur que le temps des religieuses et des dévotes n'étoit pas encore venu ; que les anciennes par leur bigoterie avoient donné plusieurs scènes ridicules ; que toutes ces femmelettes de la Cochinchine ne valoient pas une pie, et que différentes des Européennes, elles n'étoient du tout point propres à ce exercices de dévotion. M. le Visiteur répondit avec St. François de Sales, que l'âme d'une femme étoit aussi chère à Jésus-Christ et à ses [p.132] Ministres que celle d'un homme, que le sexe étoit naturellement dévot, suivant l'expression de l'Église, et qu'il avoit remarqué spécialement dans les Cochinchinoises beaucoup de vertus et une dévotion particulière : Qu'il étoit nécessaire de leur apprendre à méditer nos mistères dans la retraite et d'enseigner aux Gentils, combien notre Religion estime la virginité et la continence. À quoi M. le Visiteur ajouta quelques reproches qu'ils méritoient en cette matière, et que je supprime ici : car il est tems que je vous donne quelques autres nouvelles sans y faire paroître les Jésuites, dont la conduite ne manque pas de vous scandaliser au dernier point... »

[La mort du Visiteur]

« [p.155] M. de la Court lui donna l'absolution générale ; je lui fis la recommandation de l'âme, et lorsque je fus à ces paroles, in nomine Martyrum et Confessorum, il expira. C'étoit entre les trois à quatre heures du soir, et le saint jour de Pâque 2 avril 1741. »

« [p.160] Cette nation d'une caractère doux et franc, hait et méprise une conduite artificielle et passionnée. Nous vîmes leurs dévotes les plus fameuses acourir toutes éplorées, et s'unir à nos pieuses Dames et à nos ferventes Vierges ; leur exemple, nos discours, qui ne respiroient [p.161] que la charité et la vérité toute puissante, gagnèrent le reste du troupeau ; il ne leur resta d'autres partisans, que ceux qui sont à leur gages. »

« [p.163] Nous fîmes l'enterrement : le cercueil fut déposé dans un tombeau de briques, bâti en terre ; chaque chrétien venoit à son tour lui jeter de l'eau bénite, et une poignée de terre suivant l'usage du pays.

Il falut encore selon l'usage faire rafraichir le convoi ; ceux qui s'arrêterent à dîner furent servis promptement ; ils n'y en eut qu'environ trois mille qui prirent place sur le gazon tout au tour de l'église. Les Dames et les Dévotes avoient eu le soin de faire préparer ce dîner : on y employa deux bœufs, quatre cochons, plus de six cents poules, tout autant de canards et une infinité de poissons et de ris. »

[Éloge du Visiteur]

« [p.275] Le grand ouvrage de sa charité c'est le rétablissement des Dévotes de la Croix, cet ouvrage de son cœur autant que de son esprit, parlera bien mieux à la postérité que je ne puis dire à mes Auditeurs ; c'est là que se rassemblent des tendres colombes qui n'ayant des biens de la fortune que l'innocence en partage, recueillent dans une sage éducation le précieux héritage d'une solide piété, dégagées [p.276] par ses soins et par ses bienfaits des périls de l'indigence, loin du bruit, et des inquiétudes du monde, elles aprennent dans une pratique assidue des talents de leur sexe, à relever leur naissance par celle de leurs vertus : dans le même aziles les jeunes veuves sont encore une chère portion de son héritage, elles y aprennent à conserver et à soutenir leurs vertus par la modestie et la simplicité, bien mieux que par des agréments périssables, et souvent empruntés : c'est là que pour le bonheur des pères, des mères chrétiennes, c'est de là que sortent des femmes vertueuses qui n'entrent dans le monde que pour y porter la bénédiction et le bon exemple : c'est là enfin que les filles, et les femmes Israélites, ne se voyent point confondues avec celles des Philistins. Précieux Institut, puissiez-vous durer autant que la mémoire de votre Fondateur, remplir la droiture de ses pieuses intentions, et transmettre aux races futures son zèle, sa douceur, et toute sa piété. »

1740.

Les Dévotes d'Hué.

(L. Cadière, *Un délégué apostolique en Cochinchine au XVIIIe siècle : Mgr des Achards de la Baume, Évêque d'Halicarnasse, dans le Bulletin de la Société des Missions Étrangères de Paris, 1923, p. 413*).

« L'Abbé Favre nous parle, plus loin, des "Dévotes". Il désigne, par ce mot, les Amantes de la Croix, ou religieuses annamites. M. Sennemand en avait établi un couvent à Tho-Dúc. A l'arrivée de Mgr de la Baume, il restait quatre religieuses, excommuniées, privées de tout secours religieux. Le Visiteur réconcilia ces bonnes filles et réorganisa le couvent. C'est elles qui, avec l'aide de veuves pieuses qui s'étaient agrégées à la communauté, "les Dames", préparèrent le repas pour tous ceux qui avaient assisté à l'enterrement. »

1743.

À l'arrivée de Mgr de Noëlène.

(L.E. Louvet, *La Cochinchine Religieuse, tome 1, Paris, Challamel, 1885, p. 349*)

« Il en était de même des religieuses indigènes. Cette œuvre n'avait pris aucun développement depuis Mgr de Bérithé, et les quelques sœurs indigènes qui subsistaient encore, privées des encouragements et de la direction des Vicaires Apostoliques végétaient tristement, sans pouvoir se recruter. C'était encore une œuvre à reprendre. »

1745.

« Un saint dans la personne de Mr de Berithe ».

(Lettre de M. de Saint-Laurent. Amep, vol. 216, p. 44-45)

« Rome, 1er octobre 1745.

À M. de Lalane, grand vicaire de Langres, au séminaire des Missions Étrangères, rue du Bacq, fauxbourg S. Germain, à Paris.

[p. 44] Le général des Dominicains a repris effectivement l'affaire de la canonisation de la Mère Agnez de Langheac [Mère Agnès de Langeac (1602-1634), béatifiée à Rome le 20 novembre 1994] [...].

[p. 45] Les Jésuites en proposent une vingtaine pour leur part. Les Jacobins en ont aussi sept ou huit pour lesquels il travaillent, et presque tous les corps religieux ont de semblables grâces à demander.

Si nous étions autres que nous ne sommes, je suis persuadé que nous trouverions bien de quoy nous donner un saint dans la personne de Mr de Berithe, et autres anciens missionnaires qui constamment étaient de grands hommes. Mais où trouver les preuves juridiques ? C'est une affaire que je réserve à Mr du Fau [Martin Dufau (1699-1778), directeur du Séminaire des MEP.], et cela posé une fois la sacristie et le trône rendroient un peu plus qu'elles ne font. Il faut voir icy, comme on scait faire valoir le talent. »

1747.

« Mémoire qui contient certaines réflexions touchant les actes de la délégation de Mgr de Coricée en 1747 ».

(Amep, vol. 742, p. 668-669)

(Cochinchine I, p. 565)

« Le feu de la persécution s'étant rallumé, la retraite de Thọ Đức parût fort commode aux confesseurs de la foi qui avaient mieux aimé se voir dépouiller entièrement de leurs biens plutôt que de renoncer à Jésus-Christ. [p. 669] Un d'eux y acheta un terrain tout en friches pour une somme assez médiocre, et il y bâtit un petit oratoire où les chrétiens s'assemblaient. M. de Sennemand trouvant cet endroit fort commode pour un temps de perfection, se joignit quelques personnes charitables pour y bâtir une petite église qui subsiste encore, et où demeurent quelques vierges, et un habitat qui ne subsiste plus. »

1749.

M. J-B. Maigrot à M. de Verthamon.

(Amep, vol. 295, p. 779)

(Cochinchine II, p. 118-119)

« Il s'en faut bien que les Amantes de la Croix se soient autant étendues en Cochinchine qu'au Tonkin ; il n'y en a encore qu'une seule maison. »

<>

Sources manuscrites

Archives des Missions Étrangères de Paris

(128, rue du Bac, 75007 Paris)

- Volume 131 : Histoire abrégée des progrès de la religion chrétienne dans les Indes Orientales depuis l'établissement des évêques et des prêtres français à Siam, au Tonquin, et à la Cochinchine, (achevée vers 1740, au Collège de Pinang).
- Volume 206 : Rome. Procure (1700).
- Volume 216 : Rome. Procure (1745-1748).
- Volume 285 : Rome. Affaire de Cochinchine (1736).
- Volume 287 : Rome. Visite de Cochinchine.
- Volume 295 : Procure de Macao (1746-1749).
- Volume 422 : Chine. Acta Congregationis Kiatin.
- Volume 725 : Cochinchine. Lettres de M. Pierre Langlois 1679-1710.
- Volume 738 : Cochinchine. Lettres 1696-1711
- Volume 739 : Cochinchine. Lettres 1712-1733
- Volume 741 : Cochinchine. Lettres 1740-1746
- Volume 742 : Cochinchine. Lettres 1747
- Volume 800 : Cochinchine Septentrionale 1704-1783
- Volume 805 : Notes sur la mission du Cambodge, par Pianet.

Sources imprimées

- Cadière (L.), « Un délégué apostolique en Cochinchine au XVIIIe siècle : Mgr des Achards de la Baume, Évêque d'Halicarnasse », dans le *Bulletin de la Société des Missions Étrangères de Paris*, 1923, p. 413.
- Favre (Jean-Pierre), *Lettres édifiantes et curieuses sur la visite de apostolique de M. de la Baume évêque d'Halicarnasse, à la Cochinchine en l'année 1740, par M. Favre, prêtre suisse, protonaire apostolique et proviseur de la même visite*. À Venise, chez Bargotti, M.D.CC.XLVI., (1746).
- Launay (Adrien), *Histoire de la Mission de Cochinchine. Documents historiques*, tome I, (1658-1728), Paris, Téqui, 1923, (réédité en 2000).
- Launay (Adrien), *Histoire de la Mission de Cochinchine. Documents historiques*, tome II, (1728-1771), Paris, Téqui, 1923, (réédité en 2000).
- Launay (Adrien), *Mémorial de la Société des Missions Étrangères*, 2è partie, Notices bibliographiques 1658-1913, Paris, 1916.
- Louvet (L.E.), *La Cochinchine Religieuse*, tome 1, Paris, Challamel, 1885.

< >

Liste des documents

- 1 1700 Réponse de M. Labbé à la Propagande, en 1700.
- 2 1701 La mort de Mme Luce.
- 3 1709 Mgr Labbé aux soeurs de M. d'Estréchy.
- 4 1714 M. Heutte aux directeurs de Paris.
- 5 1723 À la mort de Mgr Labbé, en 1723.
- 6 1723 À la mort de Mgr Labbé, le 24 mars 1723.
- 7 1728 Au temps de Mgr Pérez.
- 8 1730 L'inhumation de M. de Sennemand.
- 9 1731 Journal de M. de Flory.
- 10 1731 Mgr Nabuce à M. Gouge.
- 11 1740 Cet institut très utile.
- 12 1740 « Recueil abrégé de ce qui s'est passé pendant la visite apostolique des missions de la Cochinchine par M. de La Court ».
- 13 1740 « Acta visitationis apostolicae..., 1740 ».
- 14 1740 « Journal de ce qui s'est passé... depuis le 30 avril 1739 jusqu'au 1er juillet 1740 ».
- 15 1740 Les Dévotes de la Croix.
- 16 1740 Les Dévotes d'Hué.
- 17 1743 À l'arrivée de Mgr de Noëlène.
- 18 1745 « Un saint dans la personne de Mr de Berithe ».
- 1747 « Mémoire qui contient certaines réflexions touchant les actes de la délégation de Mgr de Coricée en 1747 ».
- 19
- 20 1749 M. J-B. Maigrot à M. de Verthamon.

< >